

Extrait des avis et délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble-Alpes
Séance du vendredi 11 mars 2016

n°01 – D11.03.2016

Le conseil d'administration de l'université Grenoble-Alpes s'est réuni en séance plénière ordinaire le vendredi 11 mars 2016 sur convocation de madame la présidente Lise DUMASY.

Point à l'ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 16 février 2016

Membres présents : CARON FASAN Marie-Laurence, COURTOIS Hervé, DELGADO LARIOS Almudena, GRANET ABISSET Anne-Marie, VUILLEZ Jean-Philippe, MARTIN-MERCIER Sylvie, MUNOZ Manuel, RACHIDI Walid, BORRAS Isabelle, FORESTIER Gérard, GUINET Eric, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, BRUN Ludovic, MAQUINGHEN Tanguy, ROUQUIER Clément, TERRAY Gaspard, VITRE Jérôme, LOUIE France-Dominique.

Membres représentés : BERNARD Sébastien (procuration à MUNOZ Manuel), LBATH Ahmed (procuration à CARON FASAN Marie-Laurence), THIBAUT Pierre (procuration à BORRAS Isabelle), FILIPPI Lionel (procuration à GRANET ABISSET Anne-Marie), BONAMY Robert (procuration à VUILLEZ Jean-Philippe), CALLANAN Mary (procuration à SOTO Orianna), KAFI Mitra (procuration à GUINET Eric), DUGELAY Camille (procuration à TERRAY Gaspard), VACHAUD Laora (procuration à ROUQUIER Clément), HABFAST Claus (procuration à DELGADO LARIOS Almudena), DARAGON Nicolas (procuration à COURTOIS Hervé), BOLF Edith (procuration à MARTIN-MERCIER Sylvie), VIANNET Sylvie (procuration à RACHIDI Walid).

Membres absents ou excusés : MARTENS Kirsten, PAPA Françoise, GARNIER Jocelyne, Yannick NEUDER

Rapporteur : Madame la présidente Lise DUMASY

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de l'université Grenoble Alpes approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu du conseil d'administration du 16 février 2016.

Membres en exercice : 37

Membres présents : 20

Membres représentés : 13

Nombre de votants : 33

Voix pour : 33

Fait à St Martin d'Hères, le 11 mars 2016

Le Directeur Général des Services,

Joris BENELLE

Publié le : 4/04/16

Transmis au Rectorat le : 4/04/16

Pour la responsabilité
et par délégation

Le Directeur général des services adjoint
Nicolas M. they

Saint-Martin-d'Hères, le 4 mars 2016

Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Affaire suivie par : Vicky SAUGRIN

Tél : 04 76 82 59 71

Mél. : vicky.saugrin@univ-grenoble-alpes.fr

Compte-rendu du Conseil d'Administration

Mardi 16 février 2016

PROJET

Non encore approuvé par le conseil d'administration

1. Informations

2. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 19 janvier 2016

3. Désignation des Vice-Présidents fonctionnels

3.1 Désignation d'un Vice-Président en charge de la Formation Continue

3.2 Désignation d'un Vice-Président en charge de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle

3.3 Désignation d'un Vice-Président en charge de l'Interdisciplinarité

3.4 Désignation d'un Vice-Président en charge du développement des recherches en Sciences Humaines et Sociales (SHS)

3.5 Désignation d'un Vice-Président fonctionnel en charge du Conseil Académique Restreint

3.6 Désignation d'un Vice-Président en charge du site de Valence

4. Information sur la nomination des Chargés de missions

5. Affaires institutionnelles

5.1 Création de la Commission Finances du Conseil d'Administration et désignation de six représentants

5.2 Modification des statuts de l'UFR de Langues Etrangères

5.3 Modification des statuts de Polytech

6. Ressources humaines

6.1 Primes d'intérim dans le cadre du remplacement d'agents absents

6.2 Complément de rémunération des contractuels BIAT

7. Affaires financières

7.1 Plan d'amortissement des biens à immobiliser

7.2 Participation de l'université Grenoble Alpes au projet KIC Européen : EIT Health

7.3 Tarifs des Journées Nationales d'Etudes SFPS 2016

7.4 Tarifs de l'Assemblée des chefs de départements Réseaux et Télécommunications,

7.5 Demande de remise gracieuse.

8. Questions diverses

Assistent à la séance, en qualité de membres, à voix délibératives (situation appréciée à l'ouverture de la séance).

Membres présents : Lise DUMASY, Sébastien BERNARD, Hervé COURTOIS, Anne-Marie GRANET ABISSET, Ahmed LBATH, Jean Philippe VUILLEZ, Lionel FILIPPI, Robert BONAMY, Mary CALLANAN, Kirsten MARTEN, Sylvie MARTIN MERCIER, Françoise PAPA, Walid RACHDI, Isabelle BORRAS, Gérard FORESTIER, Eric GUINET, Mitra KAFAI, Abdelmalek MABED, Orianna SOTO, Ludovic BRUN, Camille DUGELAY, Tanguy MAQUINGHEN, Clément ROUQUIER, Gaspard TERRAY, Jérôme VITRE, Edith BOLF, France-Dominique LOUIE.

Membres représentés : Marie-Laurence CARON-FASAN (procuration à Robert BONAMY), Manuel MUNOZ (procuration à Sébastien BERNARD), Nicolas DARAGON (procuration à Lionel FILIPPI), Sylvie VIANNET (procuration à Jean-Philippe VUILLIEZ), Almudena DELGADO LARIOS (procuration à Hervé COURTOIS).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Assistent à la séance, en qualité d'invités :

- M. Joris BENELLE, Directeur Général des services,
- M. Nicolas MATHEY, Directeur Général des services Adjoint,
- Mme Marjorie FRAISSE, DGD Appui Institutionnel et à la Stratégie,
- M. Jean Michel MIEL, Directeur des Affaires Juridiques et Institutionnelles.
- Mme Isabelle TRYSTRAM représentant Mme Le Recteur,
- M. Roland PELURSON, Directeur de l'IUT de Valence et élu Vice-Président en charge du site de Valence.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9 heures 10.

1. Informations

Mme la Présidente propose d'effectuer le vote des points soumis à l'ordre du jour par vote électronique.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 19 janvier 2016

Mme KAFAI indique qu'elle souhaite que le compte-rendu, transmis par mail aux membres avec la convocation, soit amendé en tenant compte des propositions d'ajout qu'elle a pu faire. De plus, elle souhaiterait des éclaircissements sur la forme proposée. En effet, elle l'estime trop succinct et souhaiterait un document qui retrace les débats effectués en séance, faisant mention de l'identité des intervenants.

Mme PAPA partage le même avis que Mme KAFAI et estime qu'il est important que le compte-rendu soit plus détaillé, les votes pouvant être influencés par les débats.

M. COURTOIS et M. BERNARD estiment que le document devra néanmoins rester synthétique, tout en faisant bien évidemment apparaître la position de l'administration et des principaux intervenants.

Mme la Présidente indique qu'un compte-rendu plus complet sera rédigé lors des prochaines séances. Il serait préférable que les administrateurs précisent leur identité lors de leurs interventions afin de faciliter la prise de note.

Elle propose que le compte-rendu du conseil du 19 janvier 2016 soit voté en intégrant les modifications proposées par Mme KAFAI.

Il est ensuite procédé au vote.

Membres en exercice	37
Membres présents	27
Membres représentés	5
Nombre de votants	32
Voix favorables	30
Voix défavorables	2
Bulletins blancs	0

Au regard des votes, le compte-rendu du conseil d'administration du 16 janvier 2016 est approuvé à la majorité.

Arrivée de M. Pierre THIBAULT.

3. Désignation des Vice-Présidents fonctionnels

Mme la Présidente rappelle que la désignation de vice-présidents fonctionnels est soumise à l'approbation du Conseil d'administration mais qu'elle a souhaité que la Commission de la recherche, la Commission de la formation et de la vie universitaire ainsi que le Conseil académique restreint rendent des avis sur les propositions qu'elle a pu faire.

La Commission de la formation et de la vie universitaire du 3 février dernier a rendu un avis favorable, à la majorité absolue des membres présents et représentés, sur la candidature de M. Marc ODDON en qualité de vice-président en charge de la formation continue (36 voix POUR sur 43 votants), ainsi que sur la candidature de Mme Joëlle AUBERT en qualité de vice-présidente en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle (33 voix POUR sur 43 votants).

Aussi, la Commission de la recherche du 3 février dernier, a également donné un avis favorable à la majorité absolue des membres présents et représentés quant à la proposition de désigner Mme Stéphanie RUPHY en qualité de vice-présidente en charge de l'Interdisciplinarité (36 voix POUR sur 42 votants) ainsi que M. Daniel LANCON en qualité de vice-président en charge du développement des recherches en sciences humaines et sociales (36 voix POUR sur 42 votants).

Concernant la vice-présidence en charge du Conseil académique restreint, Mme la Présidente rappelle que l'interprétation des textes réglementaires par le service juridique du ministère implique que le président du Conseil académique ne peut présider le Conseil académique restreint quand il examine des questions individuelles relatives à la carrière ou au recrutement des enseignants-chercheurs s'il n'est pas membre de ce conseil. C'est pourquoi il est proposé l'élection de M. GOYET en cette qualité. Elle ajoute que le Conseil académique restreint, lors de sa séance du 26 janvier dernier, a donné un avis favorable à cette proposition.

Mme la Présidente présente ensuite chaque candidat.

- Mme Joëlle AUBERT a occupé la fonction de vice-présidente en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle à l'Université Joseph Fourier. Elle a également été directrice adjointe de l'ESPE.
- M. Marc ODDON est l'ancien vice-président en charge de la formation continue à l'Université Joseph Fourier. Il est également directeur adjoint de l'IUT1.
- Mme Stéphanie RUPHY est professeure de philosophie à l'UGA et également directrice du laboratoire PPL (Philosophie, pratiques & langages).
- M. Daniel LANÇON est professeur de littérature française à l'UGA et a occupé la fonction de vice-président de la recherche à l'Université Stendhal.

M. VUILLEZ souhaite avoir des précisions sur les missions du vice-président en charge de l'interdisciplinarité car il s'est avéré difficile de déterminer clairement une mission de ce type par le passé.

Mme la Présidente explique que le carnet de route sera mis en place par le futur vice-président. Si elle est élue, Mme RUPHY pourra présenter plus en détail sa position auprès du Conseil d'administration lorsque des sujets qui la concernent seront présentés. Son but premier est de développer l'interdisciplinarité, plus particulièrement dans le domaine de la recherche.

Aussi, une collaboration étroite sera installée avec le futur chargé de mission « premiers cycles et interdisciplinarité ».

M.BERNARD remarque qu'il n'a pas été proposé de vice-présidence par secteur dans le domaine de la recherche.

Mme la Présidente indique que la vice-présidence « interdisciplinarité » sera rattachée à la recherche mais travaillera aussi avec la formation.

Effectivement, aucune vice-présidence recherche par secteur n'est installée car il est prévu de mener une discussion avec les directions des pôles de recherche. L'idée serait de mettre en place des chargés de mission en lien avec les enjeux sociétaux que sont le numérique, l'énergie, l'environnement ou la santé.

L'intérêt est d'éviter les empiètements entre pôles ainsi qu'un découpage sectoriel.

Mme PAPA fait remarquer que Mme RUPHY, candidate à la vice-présidence en charge de l'interdisciplinarité, est directrice de laboratoire. Elle souhaite éviter le cumul de responsabilités, surtout dans le domaine de la recherche.

Mme la Présidente précise que les statuts interdisent le cumul de mandat de vice-président et de directeur de laboratoire ou de composante et qu'il lui sera donc demandé de démissionner.

Suite à cet exposé, il est ensuite proposé de procéder à un vote individuel pour chaque vice-président proposé.

3.1 Désignation d'un Vice-Président en charge de la Formation Continue

Les administrateurs se prononcent sur la candidature de M. Marc ODDON en qualité de vice-président en charge de la formation continue.

Membres en exercice	37
Membres présents	28
Membres représentés	5
Nombre de votants	33
Voix favorables	29
Voix défavorables	3
Abstention	1

Au regard des votes, Monsieur Marc ODDON est élu vice-président en charge de la formation continue de l'Université Grenoble Alpes au premier tour de scrutin à la majorité des membres du Conseil d'administration.

3.2 Désignation d'un vice-président en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle

Les administrateurs se prononcent sur la candidature de Mme Joëlle AUBERT en qualité de vice-présidente de l'orientation et de l'insertion professionnelle.

Membres en exercice	37
Membres présents	28
Membres représentés	5
Nombre de votants	33
Voix favorables	28
Voix défavorables	3
Abstention	2

Au regard des votes, Madame Joëlle AUBERT est élue vice-présidente en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle de l'Université Grenoble Alpes au premier tour de scrutin à la majorité des membres du Conseil d'administration.

3.3 Désignation d'un vice-président en charge de l'interdisciplinarité

Les administrateurs se prononcent sur la candidature de Mme Stéphanie RUPHY en qualité de vice-présidente en charge de l'Interdisciplinarité.

Membres en exercice	37
Membres présents	28
Membres représentés	5
Nombre de votants	33
Voix favorables	26
Voix défavorables	4
Abstention	3

Au regard des votes, Madame Stéphanie RUPHY est élue vice-présidente en charge de l'interdisciplinarité de l'Université Grenoble Alpes au premier tour de scrutin, à la majorité des membres du Conseil d'administration.

3.4 Désignation d'un vice-président en charge du développement des recherches en sciences humaines et sociales (SHS)

Les administrateurs se prononcent sur la candidature de M. Daniel LANÇON en qualité de vice-président en charge du développement des recherches en sciences humaines et sociales (SHS).

Membres en exercice	37
Membres présents	28
Membres représentés	5
Nombre de votants	33
Voix favorables	27
Voix défavorables	4
Abstention	2

Au regard des votes, Monsieur Daniel LANÇON est élu vice-président en charge du développement des recherches en sciences humaines et sociales (SHS) de l'Université Grenoble Alpes au premier tour de scrutin, à la majorité des membres du Conseil d'administration.

3.5 Désignation d'un vice-président fonctionnel en charge du Conseil académique restreint

Les administrateurs se prononcent sur la candidature de M. Francis GOYET en qualité de vice-président en charge du Conseil académique restreint (CAC).

Membres en exercice	37
Membres présents	28
Membres représentés	5
Nombre de votants	33
Voix favorables	28
Voix défavorables	2
Abstention	3

Au regard des votes, Monsieur Francis GOYET est élu vice-président en charge du Conseil académique restreint de l'Université Grenoble Alpes au premier tour de scrutin, à la majorité des membres du Conseil d'administration.

3.6 Désignation d'un vice-président en charge du site de Valence

M. Roland PELURSON a été invité par Mme la Présidente à présenter les missions qu'il remplira dans le cadre de sa fonction de vice-président.

M. Roland PELURSON explique qu'il a été vice-président délégué en charge du site valentinois à l'Université Pierre-Mendès-France. Il précise qu'il est également directeur de l'IUT de Valence depuis 10 ans mais que son statut de vice-président délégué n'impliquant pas de représentation, cette situation n'entraînait pas de cumul de mandat. S'il est élu ce jour, il démissionnera évidemment de ses fonctions de directeur qui prennent fin le 6 juin 2016.

Il expose qu'il considère cette possibilité de devenir vice-président en charge du site de Valence comme une véritable opportunité. En effet, dans la mesure où l'enseignement supérieur et la vie étudiante se développent à Valence depuis ces dernières années, il n'existait pas encore de véritable gouvernance universitaire sur le site. Ce statut lui permettra de faciliter et d'encourager ce développement, sur un site qui souffre de l'absence de portage de l'offre de recherche et de formation.

Il explique que l'antenne de Valence ainsi que le site Drôme-Ardèche ont une large offre de formation à bac + 3, destinée notamment aux étudiants locaux qui n'ont pas forcément les moyens de faire leurs études dans les grandes villes. Cela permet également de favoriser la formation professionnelle correspondant aux besoins économiques des entreprises implantées sur Valence et sa région.

Dans cet objectif, il est important de faire preuve de diplomatie et d'instaurer un dialogue de confiance avec les collectivités dans le but de faire entendre la voix des universitaires et de favoriser le consensus avec l'Etablissement. En outre, le territoire Drôme-Ardèche est un site porteur du développement économique ; l'installation de cette vice-présidence, avec la fusion, ouvre une occasion de développer davantage. Il est important de faire du site de Valence une place forte de l'UGA en favorisant le lien avec Grenoble afin donner de l'ampleur au projet valentinois.

M. PELURSON ajoute qu'outre les chantiers de création d'une instance de gouvernance universitaire sur le site et de la mise en place d'une structuration mettant en visibilité l'offre sur deux sites (Briffaut et Latour-Maubourg), il est important qu'une compétence décentralisée permette de mieux gérer certains aspects, notamment logistiques et patrimoniaux, en favorisant le développement de services de proximité. En effet, cela représente une réelle valeur ajoutée en terme de ressources humaines, afin de favoriser la mobilité et la communication des personnels, mais également dans la gestion des marchés publics, difficiles à mener sur un site délocalisé.

En réponse à Mme PAPA qui souhaite avoir des précisions sur le développement de la recherche à Valence, M. PELURSON indique qu'il existe actuellement un laboratoire sur le site, le LCIS, co-habité avec l'ESISAR et l'Université Pierre Mendès France, qui ne représente qu'une centaine d'enseignants-chercheurs et chercheurs. Une discussion est en cours afin de mettre en place des mesures de redynamisation de la recherche sur le site et ainsi attirer ces populations trop peu nombreuses.

M. FORESTIER revient sur le renforcement des services de proximité évoqué. Il souhaite savoir comment cette logistique de site sera instaurée. M. PELURSON explique que 2 composantes, l'ESISAR et l'IUT, sont implantées sur le site et que certains services font face à une difficulté en termes de développement informatique par manque de moyens, ce qui donne lieu à des disparités. Il en sera question dans le cadre du CPER notamment.

M. FILIPI s'interroge sur l'état des discussions concernant l'offre de formation au niveau Master et Licence.

M.PELURSON indique que sur le territoire, des discussions sont régulièrement menées avec les directeurs de lycée, ce qui a notamment favorisé la mise en place de nombreuses licences professionnelles. L'idée serait d'établir un lieu de concertation, une instance décisionnelle entre ces acteurs afin qu'ils puissent hiérarchiser les demandes, ce qui permettra une meilleure structuration de l'offre de formation.

A la suite de cet exposé, il est procédé au vote.

Membres en exercice	37
Membres présents	28
Membres représentés	5
Nombre de votants	33
Voix favorables	29
Voix défavorables	2
Abstention	2

Au regard des votes, Monsieur Roland PELURSON est élu vice-président en charge du site de Valence de l'Université Grenoble Alpes au premier tour de scrutin, à la majorité des membres du Conseil d'administration.

Départ de Mme Kirsten MARTENS qui donne procuration à Mme Orianna SOTO.

4. Information sur la nomination des Chargés de mission

Mme la Présidente présente la liste des chargés de missions qui seront nommés :

- Marie-Christine FOURNY et Mireille BAURENS : égalité femme/homme
- Valérie CHANAL : innovation pédagogique, pédagogie numérique
- Marc GANDIT : lien avec les entreprises et les secteurs
- Mohammed MAHMDI-ALAOUI : vie universitaire
- Fabienne MARTIN-JUCHAT : valorisation SHS
- Laurence GARINO-ABEL : échanges lycée-université
- Yves MARKOWICZ : premiers cycles et interdisciplinarité
- Caroline SKUDDER : mobilité étudiante
- Susan BLATTES : francophonie
- Claire MANIEZ : métiers de l'enseignement
- Claude PONTON : audiovisuel
- José LABARRERE : formation santé
- Hervé PELLOUX : recherche santé

Elle précise que les curriculum-vitae et les lettres de mission de chacun d'entre eux seront transmis aux administrateurs. Elle ajoute qu'elle n'a pas trouvé pour l'instant de personnes souhaitant se saisir de la mission « développement durable ». Etant donné qu'il s'agit d'une mission transverse, une des solutions envisageable pourrait être de mettre en place une commission.

M. TERRAY souhaiterait connaître la composition de cette éventuelle commission et fait remarquer qu'il sera tout de même nécessaire de nommer un coordinateur le cas échéant.

Mme la Présidente indique qu'elle pourrait être composée de représentants des secteurs de la formation, du patrimoine et de la recherche. Elle rappelle que des travaux sur le développement durable ont déjà été instaurés dans les anciens établissements, tel que le Plan vert.

M. CALLANAN émet la possibilité d'associer la mission de développement durable dans les attributions du chargé de mission « entreprise et secteur d'emploi ».

Mme la Présidente indique que cette éventualité n'est pas possible dans la mesure où il s'agit d'une fonction très orientée vers l'insertion professionnelle, en association avec le vice-président en charge de la formation continue.

M. RACHIDI souhaite savoir comment sera organisée l'interaction entre le chargé de mission « recherche santé » et la direction du pôle CBS, notamment concernant les profils de poste.

Mme la Présidente indique que ce dernier aura pour objectif de faire le lien opérationnel avec l'ensemble des laboratoires concernés par le secteur santé, sous la responsabilité du vice-président recherche. Il ne s'agira pas de lui confier un pouvoir de décision concernant les profils de poste, cette compétence appartenant aux instances décisionnelles de l'Etablissement.

M. BERNARD remarque l'existence d'une douzaine de vice-présidents ainsi qu'une douzaine de chargés de mission. Ces personnes étant concernées par l'attribution de primes ou de décharges de fonction, il souhaite savoir à quel moment ces questions seront discutées devant le conseil. En effet, les attributions nominatives doivent être définies selon le cadre réglementaire de l'UGA mais discutées en fonction de ce qui existait dans les trois anciens établissements. Il est important de voter rapidement ce cadre qui ne doit pas être mis en place d'une manière rétroactive. Mme KAFÄI ajoute que l'attribution des primes de charges administratives (PCA) doit être discutée en amont au Comité technique.

Mme la Présidente indique que les fonctions éligibles et le régime indemnitaire seront proposés à l'ordre du jour du Comité technique du 25 mars et du Conseil d'administration du 8 avril.

Mme PAPA souhaite savoir pourquoi il est proposé deux chargés de missions égalité femme/homme. Mme la Présidente explique qu'il s'agit d'une candidature conjointe car ces deux personnes souhaitent travailler ensemble.

5. Affaires institutionnelles

5.1 Création de la Commission Finances du Conseil d'Administration et désignation de six représentants

M. LOUVET rappelle qu'un document sur la Commission des finances a été envoyé pour avis aux administrateurs. Il rappelle que cette commission n'a pas vocation à prendre de décisions mais pourra simplement émettre des avis ou recommandations afin de préparer le travail du Conseil d'administration. Tous les administrateurs auront la qualité d'invités, en sus des 6 membres représentant le Conseil, mais seuls les membres élus pourront donner un avis ou émettre une recommandation. Elle élira son président qui fera le lien entre les membres de la Commission et l'administration en cas de besoin.

Il ajoute que neuf candidatures ont été reçues alors que seules six places sont réservées aux administrateurs dans cette commission.

M. TERRAY et M. BERNARD seraient favorables à une représentation équilibrée des listes élues (Conseil d'administration, Commission de la Recherche et Commission de la Formation et de la Vie Universitaire) par collège.

M. LOUVET indique qu'effectivement, une telle représentation est souhaitable mais pas formelle. Néanmoins, l'idée n'est pas de rechercher la représentation de chaque liste ou de chaque collège, mais de compter sur des personnes volontaires qui souhaitent s'investir, étant donné le travail d'étude assez conséquent que cela implique. De plus, il rappelle que les administrateurs non désignés pourront malgré tout participer à la aux séances de la commission en qualité d'invités. Suite à une brève présentation des candidats, le vote est effectué à l'aide d'un bulletin.

Après dépouillement, le résultat du scrutin est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	27
Membres représentés	6
Nombre de votants	33

	Voix favorables
M. Sébastien BERNARD,	10
Mme CARON FASAN,	25
M. Ahmed LBATH,	26
M. Pierre THIBAUT,	24
M. Gérard FORESTIER,	11
Mme Mitra KAFI	27
Mme Orianna SOTO	25
Mme Marine HAURILLON	14
Mme Camille DUGELAY	21

Au regard des votes, le Conseil d'administration, à la majorité de ses membres :

- valide la création de la commission des finances du Conseil d'administration, dans les contours indiqués dans la note jointe à la délibération,
- désigne les six administrateurs suivants pour siéger au sein de la Commission Finances :
 - Mme CARON FASAN,
 - M. LBATH,
 - M. THIBAUT,
 - Mme KAFI,
 - Mme SOTO,
 - Mme DUGELAY.

5.2 Modification des statuts de l'UFR de Langues Etrangères

M. LOUVET présente les propositions de modification apportées aux statuts de l'UFR Langues étrangères (LE).

Il précise qu'il s'agit de modifications terminologiques et de la modification de la composition du Conseil de l'UFR. En effet, la loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche impose un nombre pair de personnalités extérieures dans le conseil de l'UFR afin de respecter l'obligation de parité, c'est pourquoi leur nombre passe de 5 à 6.

Mme MARTENS fait remarquer que le laboratoire GERCI mentionné à l'article 7 est devenu LUHCIE.
La version proposée au vote intègre donc cette correction.

Il est ensuite procédé au vote.

Membres en exercice	37
Membres présents	27
Membres représentés	6
Nombre de votants	33
Voix favorables	31
Voix défavorables	0
Abstentions	2

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la modification des statuts de la composante « Langues Etrangères ».

5.3 Modification des statuts de Polytech

M. LOUVET indique qu'il s'agit du changement de la durée des mandats des personnalités extérieures du Conseil de composante afin de l'aligner sur celui des représentants du personnel notamment.

A la suite de cet exposé, Mme la Présidente soumet au vote des membres du Conseil d'administration, l'approbation de la modification des statuts de l'école Polytech.

Membres en exercice	37
Membres présents	27
Membres représentés	6
Nombre de votants	33
Voix favorables	32
Voix défavorables	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la modification des statuts de la composante Polytech.

6. Ressources humaines

6.1 Primes d'intérim dans le cadre du remplacement d'agents absents

M. BENELLE indique que le but est d'harmoniser les différents processus en vigueur dans les trois anciens établissements. Il ajoute que le Comité technique est venu amender de manière importante ce nouveau processus présenté par l'administration lors de la séance du 9 février.

Mme KADA explique qu'il s'agit d'un dispositif mis en place parallèlement aux remplacements de congés maternité ou maladie. En effet, cette prime d'intérim est versée lors du remplacement d'un personnel absent pour une durée d'au minimum 1 mois et d'au maximum 6 mois. Ce dispositif est ouvert sur la base du volontariat aux agents contractuels et titulaires lorsqu'aucun personnel contractuel n'a été embauché afin de pallier cette absence. Les demandes sont instruites par la direction générale déléguée des ressources humaines, et validées par le directeur général des Services, dans la limite des fonds disponibles pour les remplacements. Elle précise que le montant de la prime est unique quelles que soient les fonctions de la personne remplacée, indépendamment de la catégorie du remplaçant. Elle ajoute que lorsque la charge du remplacement pèse sur plusieurs personnes (limitation à 3 maximum), le montant sera divisé sur la base d'un taux unique cible de 120 euros bruts.

Mme KAFAI rappelle que la position du Comité technique à ce sujet, n'était pas favorable. La majorité des membres s'est abstenue dans la mesure où elle estimait que le montant de cette prime était faible compte tenu de la charge de travail que cela impliquait.

Mme PAPA souhaite savoir comment le décompte des heures supplémentaires sera effectué. En réponse, Mme KADA indique que le dispositif appliqué aux heures supplémentaires est différent. En effet, ce dernier ne peut s'appliquer à tous les personnels BIATSS et les heures supplémentaires sont effectuées à la demande de l'institution.

Néanmoins, la règle générale est la récupération des heures effectuées en sus. Il n'existe pas encore de dispositif uniformisé pour le calcul de ces heures, cependant le déploiement d'un outil de calcul du temps de travail, prévu pour septembre 2016, pourra le permettre. Pour l'instant, il s'agit d'une déclaration papier faite par l'encadrement.

Mme SOTO remarque que le montant maximum est de 720 euros bruts et non pas 840 euros bruts (soit 120 euros par mois sur 6 mois).

Mme la Présidente ajoute que lors de l'absence d'un agent, il est possible que ses fonctions pèsent sur l'ensemble de ses collègues, il est donc important de reconnaître ce surplus de travail.

M. VITRE souhaite connaître les montants pratiqués précédemment dans les trois établissements.

M. BENELLE indique qu'il s'agissait de fourchettes attribuées en fonction de la catégorie de l'agent absent, ce qui était peu compréhensible. Il estime plus adéquat de se baser sur un taux unique.

A la suite de cet exposé, Mme la Présidente propose aux membres du Conseil d'administration d'adopter le principe du versement d'une prime d'intérim dans le cadre du remplacement d'agents absents, intégrant la modification du montant global (soit 720 euros bruts).

Membres en exercice	37
Membres présents	27
Membres représentés	6
Nombre de votants	33
Voix favorables	20
Voix défavorables	4
Abstentions	9

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à la majorité le principe de versement d'une prime d'intérim dans le cadre du remplacement d'agents absents.

6.2 Complément de rémunération des contractuels BIATSS

Mme KADA explique qu'il est question de préciser la référence réglementaire à l'article L. 954-2 du Code de l'Education permettant la mise en place ainsi que la mise en paiement de primes aux personnels contractuels BIATSS.

Membres en exercice	37
Membres présents	27
Membres représentés	6
Nombre de votants	33
Voix favorables	29
Voix défavorables	2
Abstentions	2

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à la majorité le principe de complément de rémunération des personnels contractuels BIATSS.

7. Affaires financières

7.1 Plan d'amortissement des biens à immobiliser

Mme LOUVET présente les seuils de déclaration des biens à immobiliser, proposés sur la base des pratiques des anciens établissements. Il précise que la grille de taux proposée l'est à titre transitoire, le temps que le chantier de redéfinition des politiques d'amortissement livre ses conclusions. L'enjeu de la politique d'amortissement est d'ajuster au mieux la durée de vie comptable des biens sur la durée de vie économique de sorte à ne pas créer des poches artificielles à fonds de roulement, ni à hypothéquer les investissements futurs.

M. COURTOIS estime qu'il n'est pas nécessaire de proposer deux seuils différents selon la catégorie du bien.

M. LBATH partage cet avis. En outre, il est étonné de voir proposer la validation de ces seuils à cette date, les composantes ayant déjà acté leur budget.

M. LOUVET explique que le chantier sur la politique d'amortissement livrera aussi ses conclusions quant au seuil d'investissement : il serait préférable dans l'attente de ne pas remettre en cause la dualité des seuils proposée, même si elle est critiquable, car c'est sur cette proposition que le budget primitif a été construit.

A la suite de cette présentation, le plan d'amortissement des biens à immobiliser est soumis au vote.

Membres en exercice	37
Membres présents	27
Membres représentés	6
Nombre de votants	33
Voix favorables	26
Voix défavorables	2
Abstentions	5

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à la majorité le plan d'amortissement des biens à immobiliser.

Départ de Mme Camille DUGELAY avec procuration à M. Walid RACHIDI.

7.2 Participation de l'Université Grenoble Alpes au projet KIC Européen : European Institute of Innovation and Technology (EIT) Health

M. LEVY présente ce consortium qui a vocation à répondre à des appels d'offres européens dans les champs de la santé et du vieillissement. A l'origine, il était piloté par l'Université Joseph Fourier et l'Université Pierre et Marie Curie, associant notamment l'INRIA l'INSERM et le CEA, ainsi que des structures privées. L'EIT met à disposition des sommes qui proviennent de l'Europe pour financer ces appels d'offres, à hauteur de 60 Millions d'euros. C'est une entité de droit privée, dont la structure de coordination est basée à Munich. Il existe également une structure nationale française, association à laquelle l'UGA contribue pour pouvoir participer.

Mme PAPA regrette de ne pas avoir pu prendre connaissance des documents de présentation en amont.

Mme GRANET-ABISSET indique que ce type de projet pourrait intéresser les sciences humaines et sociales et souhaite savoir dans quelle mesure il est possible d'intégrer ce champ-là. M. LEVY répond que ce n'est pas forcément envisageable sur la partie technologique du projet, néanmoins ce n'est

pas fermé aux sciences humaines et sociales, particulièrement en termes d'usage et d'éthique. Il lui propose d'échanger ensemble sur le sujet.

M. THIBAUT fait part de la difficulté quant à l'absence de vision globale de tels projets sur lesquels l'établissement s'engage. Il pense qu'il serait bénéfique que d'autres projets soient également présentés devant le Conseil d'administration. M.LEVY indique que selon lui, le Conseil académique sera plus à même d'en discuter. Il n'est pas opposé à ce qu'à l'occasion de l'IDEX, ce type d'initiative soit présenté. En l'espèce, le montant de la demande d'adhésion de l'Etablissement nécessitait une présentation au Conseil d'administration.

Mme la Présidente ajoute qu'il est difficile de faire un état des lieux global car il s'agit de réponse à des appels d'offres. Cependant, elle propose qu'une présentation annuelle des projets de grande ampleur soit effectuée.

Mme CALLANAN s'interroge sur la possibilité de financement doctoral via ce projet. M.LEVY répond qu'effectivement, il en sera question dans le cadre du développement de l'environnement scientifique.

Il est important d'utiliser ce type d'opportunité afin de mettre fin à l'érosion que connaissent les contrats doctoraux. Il est également prévu dans l'IDEX des soutiens financiers aux contrats doctoraux, dans le domaine des sciences humaines et sociales notamment.

Suite à cette présentation, M.COURTOIS remarque qu'il existe d'autres volets développés dans ce projet, hors du domaine de la santé, et souhaite savoir si l'établissement y participe également.

M.LEVY indique que l'Etablissement participe également aux volets « matériaux » et « énergie » en tant qu'associé.

A la suite de ces échanges, la question est soumise au vote.

Membres en exercice	37
Membres présents	26
Membres représentés	7
Nombre de votants	33
Voix favorables	24
Voix défavorables	4
Abstentions	5

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à la majorité le versement de la contribution annuelle 2016 de l'Université Grenoble-Alpes à l'association EIT Health d'un montant de 75 000 euros toutes taxes comprises.

7.3 Tarifs des Journées Nationales d'Etudes SFPS 2016

M. LOUVET explique que plusieurs tarifs d'inscription sont prévus (en fonction du type de participants et de la formule souhaitée) et fait état de la liste qui a été jointe à la convocation.

A la suite de la lecture des tarifs, Mme la Présidente propose au Conseil d'administration d'approuver les tarifs d'inscription susvisés.

Membres en exercice	37
Membres présents	27
Membres représentés	6
Nombre de votants	33
Voix favorables	29
Voix défavorables	2
Abstentions	2

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à la majorité les tarifs des Journées Nationales d'Etudes SFPS 2016.

7.4 Tarifs de l'Assemblée des chefs de départements Réseaux et Télécommunications

Il est proposé de fixer à 150€ les frais d'inscription à ce colloque.

Ce tarif est soumis au vote.

Membres en exercice	37
Membres présents	27
Membres représentés	6
Nombre de votants	33
Voix favorables	31
Voix défavorables	0
Abstentions	2

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des suffrages exprimés les tarifs de l'Assemblée des chefs de départements Réseaux et Télécommunications.

Départ de M. Ludovic BRUN sans donner procuration.

7.5 Demande de remise gracieuse

M. LOUVET explique le cas de cet agent qui a perçu à tort 4 376.25 € dans le cadre de deux régularisations ; liée, pour l'une, à une erreur dans la prise en compte de son ancienneté pour son droit à indemnisation en congé maladie et, pour l'autre, à la prise en charge tardive de son temps partiel thérapeutique. Il est dans l'incapacité de rembourser la totalité de cette somme compte tenu de blocages liés au traitement de son dossier par sa mutuelle.

Il est donc proposé d'annuler une partie de la dette de cet agent et d'effectuer une remise gracieuse de 2376.25 €.

Membres en exercice	37
Membres présents	25
Membres représentés	7
Nombre de votants	32
Voix favorables	25
Voix défavorables	1
Abstentions	6

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à la majorité la remise gracieuse d'un montant de 2376.25€.

8. Questions diverses

- Mme la Présidente fait part aux administrateurs de la volonté des directeurs de composantes d'être invités systématiquement aux séances Conseil d'administration. Elle estime néanmoins qu'ajouter vingt-quatre membres à l'assemblée serait compliqué. Après un débat en conseil des directeurs de composante, il a été décidé de manière consensuelle qu'une information systématique leur soit faite en amont de chaque séance du Conseil d'administration quant à l'ordre du jour et que soient invités les seuls directeurs concernés directement par l'ordre du jour.
- M. LOUVET signale que le Comité électoral consultatif a été constitué et en liste les membres à savoir :

En qualité de membres d'office :

- Mme Lise DUMASY, Présidente de l'Université Grenoble Alpes,
- Mme Anne Marie GRANET ABISSET, Unis pour réussir l'UGA, doyenne d'âge des enseignants-chercheurs du Conseil d'administration,

En qualité de représentants des enseignants-chercheurs :

- Mme Sylvie MARTIN MERCIER, SGEN, élue au Conseil d'administration,
- M. Jean-Gabriel VALAY Pour une UGA forte de ses laboratoires, composantes, étudiants et personnels, élu à la Commission de la formation et de la vie universitaire,
- Mme Lucie ALBARET, FSU, élue à la Commission de la recherche.

En qualité de représentants des personnels BIATSS :

- M. Gérard FORESTIER, SNPTES, élu au Conseil d'administration,
- M. Mathias FERNANDEZ-DIAZ, CGT, élu à la Commission de la formation et de la vie Uuniversitaire,
- Mme Mélina HERENGER, Unis pour réussir l'UGA, élue à la Commission de la recherche,

En qualité de représentants des étudiants :

- Mme Laora VACHAUD, IUT1-IUT2-Polytech, élue au Conseil d'administration,
- M. Quentin FERES, Interasso, élu à la Commission de la formation et de la vie universitaire,
- Mme Marina SOUBIROU, Unis dans la diversité, élue à la Commission de la recherche.

Il indique que ces désignations ont fait l'objet d'un arrêté de la Présidente. L'arrêté sera disponible sur le site intranet de l'établissement. Il rappelle aux représentants du Conseil d'administration que la première réunion du Comité électoral consultatif aura lieu ce jour à 14 heures pour échanger quant à l'organisation des élections des conseils de composante.

En l'absence d'autre point à l'ordre du jour, le Conseil d'administration se termine à 12 heures 10.